



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DRIEAT Île de France
10 DEC. 2024
U.D. 94

Direction de l'Aménagement et de l'Énergie
Coordination des Politiques Publiques
Territorial

Reçu le 20/11/2024

A2025-0040



Évry-Courcouronnes, le 31 OCT. 2024

**BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**
Vincent TOURNEREAU
Tél. : 01.69.91.92.83
Mél. : vincent.tournereau@essonnes.gouv.fr
Ref : VT/DCPPAT/BUPPE n° 24 05 53

Lettre recommandée avec A.R.
2C 180 952 7022 2

Réf	
A enregistrer	✓
En cours	
Attribution	✓
Copie	

Monsieur,

L'inspecteur de l'environnement m'a rendu compte de ses observations à l'issue de sa visite du 8 octobre 2024 de votre installation sise rue des 44 Arpents – ZAC des Brateaux sur le territoire de la commune de VILLABE (91100).

Cette visite avait notamment pour but de contrôler le respect des dispositions des arrêtés préfectoraux n° 2022-PREF/DCPPAT/BUPPE/259 du 29 décembre 2022 et n° 2023-PREF/DCPPAT/BUPPE/017 du 2 février 2023 vous mettant en demeure de respecter les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 7 septembre 2001 (article 1 du Titre 2) et du 17 octobre 2017 (article 5).

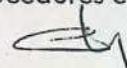
Pendant cette visite, l'inspecteur a constaté que le dépôt d'un portier à connaissance pour le stockage de produits relevant de la rubrique 2663 dans le bâtiment B et la réalisation des travaux de mise en conformité des cellules A2 et A3, permettent de répondre aux mises en demeure suscitées.

Par conséquent, j'acte le respect des dispositions des arrêtés de mise en demeure du 29 décembre 2022 et du 2 février 2023 susvisés.

Par ailleurs, en ce qui concerne les autres non-conformités relevées dans le rapport du 24 octobre 2024 ci-joint, je vous demande de transmettre à l'inspecteur de l'environnement les éléments justifiant de l'accomplissement des mesures correctives en respectant les délais indiqués dans le rapport, soit trois mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
L'Adjointe à la Cheffe du Bureau de l'utilité
publique et des procédures environnementales


Céline LASNE

ELP VILLAGE
C/O Ste CUSHMAN & WAKEFIELD
A l'attention de Monsieur Franck JEROME
185 - 189 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Copie pour information à :

UD DRIEAT - affaire suivie par Olivier CAPOU

Préfecture de l'Essonne
TSA 51101
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 01 69 91 91 91
www.essonnes.gouv.fr

10 DEC 1968